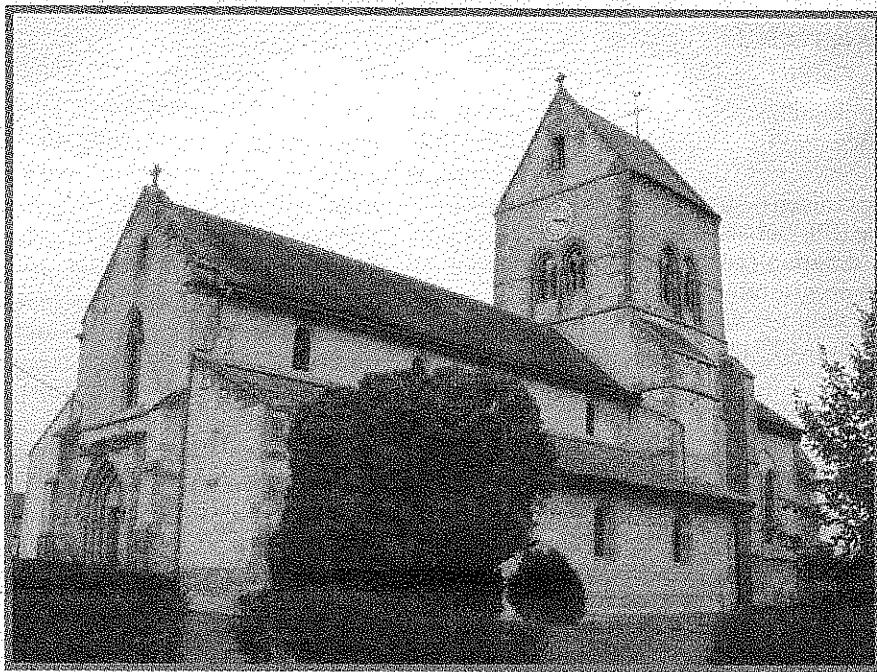


HEILTZ L'EVÊQUE



Nous sommes au 10^{ème} siècle. L'an mille et ses promesses de fin du monde commence à poindre. Quelque part en Champagne Humide, au bord de la Chée, des buissons, des pâtures. Un pays de cocagne du nom de Hesium, c'est-à-dire taillis en latin. Un taillis habité par une toute petite communauté agricole. Un petit bout de campagne sans grande particularité. Et pourtant ! 904, c'est en 904 que le destin de notre taillis va basculer. Cette année là, Charles le simple, roi de France, aux prises avec les vikings, décide d'offrir notre fameux petit coin de campagne à Mancion, évêque de Châlons.

Ce faisant, il espère sans doute s'attirer ses bonnes grâces. Des grâces importantes puisqu'à cette époque, c'est l'église qui possède, dans les faits, le pouvoir et l'argent. En tout cas, le fait est que notre Hesium devient brusquement en 904, Hesium episcopi, c'est-à-dire le taillis, le domaine de l'évêque. Plus tard, d'erreurs de recopie en approximations syntaxiques, il deviendra Heiltz l'Évêque, le bien nommé. Bien nommé, tout simplement parce que le fait d'être une seigneurie ecclésiastique va considérablement modifier son destin par rapport à ses voisins, fiefs féodaux. Durant pratiquement 800 ans, ce sont les services de l'ar-

Vous aimez l'histoire locale...
Vous vous intéressez au passé
de la commune où vous résidez
ou à celui de votre village natal,
alors contactez-moi :

Tel. 03 26 84 33 51
Email : gregory_lagache@yahoo.fr



Gregory Lagache

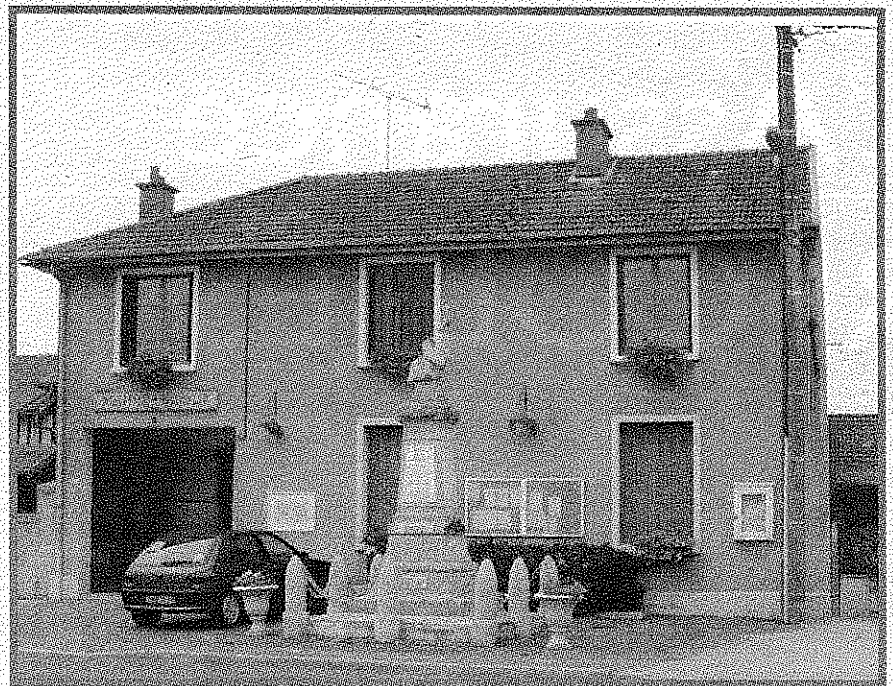
chevêque qui vont administrer Heiltz.

Taxes, impôts et justice y seront rendus directement par les religieux. Alors que dans les environs, c'est la coutume et le baillage de Vitry qui s'appliquent. Ici, la loi c'est monseigneur qui l'édicte. Une hégémonie épiscopale qui perdura dans les faits jusqu'en 1783. Cette année là, l'évêché châlonnais décide de louer son domaine.

Et oui ! Finalement avec le temps, Heiltz l'Évêque devenait, pour eux, trop lourd à gérer par rapport aux bénéfices qu'ils en retiraient. Alors,

pour le prix de 1 200 livres et 2 chapons par an, l'évêque loue ses terres du taillis à un certain Jean Baptiste Barbat. Contre son loyer, le grand fermier est autorisé à lever impôts et à faire commerce de ses récoltes. Très vite sa fortune est faite. Mais très vite également la Révolution bascule l'ordre établi. Les biens de l'église sont à vendre. Et nos Barbat, riches à millions, rachètent tout.

Une chose cependant reste et restera à l'évêque : le nom de la commune. On n'oublie pas un cadeau royal comme cela.



REUSSIR

LA MARNE
agricole

hebdomadaire
d'informations
agricoles
et viticoles

facile et rapide
vos Annonces Légales par e-mail
il suffit d'envoyer votre fichier Word à cette adresse
marnagri@fdsea51.fr